



PLAN DES MESURES D'URGENCE

FICHE AIDE-MÉMOIRE

QUOI FAIRE EN CAS DE PANNE DE COURANT?

(Hyperliens fonctionnels, vous n'avez qu'à cliquer pour une consultation)

Source : <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/quoi-faire-avant-pendant-apres-urgence-sinistre/panne-courant>

Au Québec, les intempéries causent souvent des pannes de courant. Lorsque ces pannes perdurent, certains risques pour la santé et la sécurité des personnes augmentent, comme les risques d'incendie, d'asphyxie au monoxyde de carbone et d'intoxication alimentaire.

Vous pouvez, par certains gestes, limiter les dangers lors d'une panne de courant :

- [Agissez lors d'une panne de courant](#)
- [Respectez les consignes d'utilisation d'une génératrice](#)
- [Évitez les intoxications au monoxyde de carbone](#)
- [Évitez les risques d'hypothermie](#)
- [Évacuez votre domicile](#)
- [Réintégrez votre domicile](#)
- [Sachez quoi faire après un sinistre](#)



Préparez-vous

Ayez sous la main une [trousse d'urgence](#).

Si votre santé ou celle d'un proche dépend d'un appareil fonctionnant à l'électricité, ayez à votre disposition une source d'énergie de secours ou convenez avec des membres de la famille ou des amis de l'endroit où vous pourrez être hébergé en cas de panne de courant.



Vérifiez votre système de chauffage

Voici des conseils de prévention :

- Faites inspecter et nettoyer par un technicien qualifié votre système de chauffage une fois par an.
- Si vous vous procurez un système de chauffage d'appoint, assurez-vous qu'il réponde aux normes de sécurité et que son installation soit faite conformément aux instructions du fabricant et selon les règles en vigueur.
- Procurez-vous un avertisseur de monoxyde de carbone si vous prévoyez utiliser un appareil de chauffage à combustion (par exemple une chaufferette au gaz ou un foyer au bois).



Agissez lors d'une panne de courant

Suivez ces consignes :

- Évitez d'ouvrir trop souvent la porte du réfrigérateur et du congélateur afin que les aliments se conservent plus longtemps.
- [Triez les aliments](#) en cas de panne de courant prolongée.
- N'utilisez pas à l'intérieur un appareil de cuisson conçu pour l'extérieur (barbecue au propane, gril de type « hibachi », etc.).
- Baissez les thermostats au minimum pour empêcher une surcharge lorsque le courant sera rétabli.
- Gardez une lampe branchée pour savoir quand le courant sera rétabli.
- Tirez la chasse d'eau et ouvrez les robinets en laissant couler un peu d'eau à quelques reprises au cours d'une journée pour empêcher que les tuyaux gèlent, sauf en cas d'avis contraire de la municipalité.
- Suivez les règles d'utilisation de votre système de chauffage d'appoint.

Respectez les consignes d'utilisation d'une génératrice

Certaines recommandations doivent être suivies si vous utilisez une génératrice d'appoint :



- Lisez les instructions du fabricant avant de démarrer l'appareil.
- Mettez l'interrupteur principal de votre résidence à la position fermée (*off*) avant de brancher votre génératrice.
- Installez la génératrice à l'extérieur de votre demeure, sur une base surélevée et à l'abri des intempéries.
- Installez la génératrice loin des portes et des fenêtres pour éviter que les gaz d'échappement entrent dans la maison.
- Branchez les appareils électriques sur les prises de la génératrice.
- Vérifiez que vos rallonges, si vous avez à en utiliser, sont sécuritaires et approuvées par un organisme reconnu par la Régie du bâtiment du Québec.
- Ne laissez jamais les câbles d'alimentation traîner dans l'eau (en cas d'inondation).
- Utilisez la génératrice selon sa capacité.
- Éteignez la génératrice pendant une heure toutes les huit heures.
- Arrêtez la génératrice et laissez-la refroidir avant de refaire le plein de carburant.

Une fois le courant rétabli, arrêtez la génératrice et débranchez-la avant de mettre l'interrupteur principal de votre résidence à la position ouverte (*on*).

Si vous utilisez une génératrice installée par un professionnel, suivez les instructions du fabricant et de l'installateur.

Évitez les intoxications au monoxyde de carbone

Sachez comment [prévenir les intoxications au monoxyde de carbone](#).

Évitez les risques d'hypothermie

Si vous demeurez dans votre résidence lors d'une panne de courant en hiver, [soyez attentif aux symptômes d'hypothermie](#) et suivez les conseils suivants afin d'en diminuer les risques. Quittez votre domicile si vous sentez que votre sécurité est compromise.

- Regroupez les occupants de la résidence dans une même pièce.
- Bougez le plus possible.
- Couvrez-vous d'une couverture de survie ou d'un sac de couchage si vous demeurez immobile.

- Portez plusieurs couches de vêtements plutôt qu'un seul vêtement épais.
- Choisissez des vêtements faits de tissus qui ne gardent pas l'humidité comme le polyester et le polypropylène.
- Évitez de porter des vêtements de laine ou de coton en contact direct avec la peau.
- Mangez souvent des collations riches en glucides comme des noix et des fruits frais ou séchés.
- Consommez des boissons chaudes ou des soupes.
- Évitez le café en raison de son effet sur la circulation du sang.
- Évitez l'alcool parce qu'il diminue la température du corps.



Évacuez votre domicile

Si les autorités l'exigent ou si vous sentez que votre sécurité est compromise, [évacuez votre domicile](#). Informez votre municipalité de l'endroit où vous comptez être hébergé provisoirement.

Pensez à débrancher les appareils électriques et électroniques pour éviter des surtensions lors du retour de l'électricité, sauf le réfrigérateur et le congélateur.

En hiver, d'autres consignes doivent être suivies :

- Versez de l'antigel dans les toilettes (cuvette et réservoir), dans les conduites d'évacuation du lave-vaisselle et de la laveuse de même que dans les lavabos et les éviers.
- Fermez l'entrée d'eau et videz la tuyauterie.
- Évitez de laisser dans la maison des contenants qui peuvent éclater sous l'effet du gel.
- Assurez-vous que votre système de chauffage d'appoint est fermé.



Réintégrez votre domicile

Si les autorités le permettent et que votre sécurité n'est pas compromise, [réintégrez votre domicile](#), de préférence le jour, car il est alors plus facile de voir les problèmes et les



dangers. À votre arrivée, prenez des photos pour documenter les dommages causés à votre résidence.



Sachez quoi faire après un sinistre

Consultez la section « [Après un sinistre](#) » pour connaître les consignes et les recommandations à suivre pour un retour à la normale sécuritaire.



Autres liens utiles

- [Info-pannes](#) – Hydro-Québec
- [Quoi faire en cas de panne](#) – Hydro-Québec
- [Le chauffage au bois](#) – Ministère de la Sécurité publique
- [Le chauffage au gaz ou au mazout](#) – Ministère de la Sécurité publique
- [Matériel d'information](#) – Gouvernement du Québec